



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appelés

Question écrite n° 9874

Texte de la question

M Leo Grezard rappelle a M le ministre de la defense les eminentes services rendus par les medecins aspirants du contingent appeles a servir aupres des SAMU et des SMUR depuis 1968. Il lui demande s'il pense maintenir et developper cette activite, quels effectifs globaux seraient affectes cette annee a ces taches directement liees a la securite et, plus particulierement, quels effectifs seront affectes en Bourgogne.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1968, huit equipes de deux medecins ont ete detachees durant la periode estivale pour le secours medical routier. Au fil des annees le nombre des equipes a augmente parallelement a l'extension de la couverture sanitaire a l'ensemble du territoire et il s'est eleve a plus de 300 medecins en 1985, et cela durant toute l'annee. Mais la limitation de plus en plus severe du nombre d'etudiants en medecine retenus en fin de premiere annee du premier cycle, associee a un taux croissant de la feminisation parmi les etudiants, a conduit le ministere de la defense a engager, des 1986, une etude prospective sur la ressource en medecins du contingent dans les annees a venir. Cette etude a demontre que l'effectif des medecins entrant a l'ecole nationale des officiers de reserve du service de sante des armees de Libourne etait appele a diminuer de maniere importante. Cette diminution progressive pourrait atteindre, en 1995, 50 p 100 du nombre observe en 1986. Au cours des prochaines annees, les affectations au profit des SMUR ne pourront donc pas etre developpees ni meme maintenues, sous peine de creer de severes difficultes dans le soutien medical des forces et dans les hopitaux des armees. Un calendrier annuel a donc ete propose au ministere de la sante afin de reduire progressivement jusqu'en 1995 le nombre des medecins du contingent affectes a cette mission. Pour l'annee en cours, il est prevu que leur effectif soit de 150. En ce qui concerne les futurs effectifs de medecins du contingent affectes en Bourgogne, ils dependent du ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale qui devra repartir les medecins mis a sa disposition entre les differents SMUR departementaux.

Données clés

Auteur : [M. Grezard L](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9874

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 832